



UN CGT CROUS

Plus jamais ça !

Les représentants des personnels CGT des CROUS réunis pour leur 17^{ème} congrès au Crous d'Aix-Marseille à Luminy, du 20 au 24 juin 2022, ont pris acte du décès de leur collègue du Crous de Nantes dans des conditions tragiques. L'ensemble de ces représentants des personnels s'associe et partage la douloureuse émotion, mélange de tristesse et de colère, que ce drame engendre.

Le congrès, après avoir pris connaissance d'un certain nombre d'éléments factuels, décide de rédiger et de rendre publique la motion suivante : « **Plus jamais Ça !** » et énonce trois mesures immédiates qu'il lui semble fondamental et nécessaire de mettre en place :

- 1) Ouverture immédiate d'une enquête administrative afin d'établir les circonstances de ce drame.
- 2) La transmission à tous les directeurs Généraux des CROUS, actuels et futurs, d'une nouvelle lettre de mission, sous couvert des ministères de tutelles, qui établit clairement ces priorités :
 - Les Directeurs Généraux de Crous sont des responsables d'administration publique dont la mission essentielle est le rendu d'un **service public**. La mission première de ce service public est **d'améliorer les conditions de vie des étudiants**.
 - Les chefs d'établissements ont l'obligation d'assurer la protection et la santé des personnels et **de s'assurer d'une qualité de VIE au travail des agents des Crous**.
 - Les notions de **Bienveillance et d'Humanité**, pour les rendus de ces missions et pour tous les agents doivent être considérées comme essentielles, et ne peuvent en aucune façon être oubliées ou vidées de leurs sens.
 - Les notions de rentabilité, d'indicateurs de productivité, d'équilibre budgétaire ne peuvent en aucun cas être les moteurs premiers de l'activité de ce service public.
 - Le contrôle de gestion doit s'adapter à la mission des Crous et ne peut devenir une mission essentielle !
 - Application immédiate du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique.
- 3) Toute situation au sein des œuvres universitaires qui amène ou amènerait au décès d'un agent de Crous doit systématiquement voir la mise en place d'une commission d'enquête administrative, à laquelle les représentants des personnels et l'inspection générale du travail doivent être impérativement associés. La mort d'un agent de Crous demande nécessairement une enquête afin que soient établies les circonstances, les causes et les actions préventives à mettre en œuvre pour que ce type d'événement n'ait plus jamais lieu.

Les représentants des personnels CGT réunis en congrès, ont malheureusement trop bien conscience que ce drame pourrait se reproduire si ce cas d'école et d'enseignement supérieur tragique ne servait au lancement d'une alerte de haut niveau.

Les représentants des personnels en ont assez d'être écoutés mais non entendus !

Ils prennent leurs responsabilités en criant : **Plus jamais ça !**

UN CGT CROUS - 263 rue de Paris 93515 Montreuil

Tel : 06 80 85 37 31

Courriel : cgt-38@wanadoo.fr

Luminy, le 22 juin 2022.